

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 27 juin 2024
à 18h00

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire

Conseillers présents et
représentés :
15

Membres présents : MM ANDRIC Nicolas, BAAS René, BLANCHE
Éric, FOESSER Christian, RAULIN Bernard, WETLEY Jean-Philippe.
MMES HOMMEL Laurence, KOPP Catherine, LACOUTURE Agathe,
MAETZ Mélanie, SEYFRITZ Anne-Marie, FEIBEL Anne, WEBER
Véronique.

Absents excusés : M MEYFROIDT Olivier (procuration à SEYFRITZ
Anne-Marie).

Secrétaire de Séance : Mme FEIBEL Anne.

Date de convocation : 17 juin 2024

51/24 REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE

Avant de démarrer la présentation du projet aux membres du Conseil, Monsieur Eric BLANCHE, Conseiller Municipal et Président de l'Association de football A.S.Altorf, est invité par Monsieur le Maire à ne pas participer à cette délibération et à cet effet lui demande de quitter momentanément la salle du Conseil, en vertu de l'article L2131-11 du code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bernard RAULIN, adjoint au maire en charge du projet, soumet aux conseillers un nouveau plan de financement pour la création d'un terrain de football synthétique A8, à la suite du non-financement du projet par l'État via la DETR.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant
Travaux	347 968 €	417 561 €	Fonds européens (FEADER)	110 893 €
Maîtrise d'œuvre	12 000 €	14 400 €	Région Grand Est CEA (Fonds de Solidarité Territoriale - FST)	98 339 € 5000 €
			Sous total aides publiques	214 232 €
			Fonds propres FCTVA	158 680 € 59 049 €

			Sous total autofinancement	217 729 €
TOTAL DEPENSES	359 968 € HT	431 961 € TTC	TOTAL RESSOURCES	431 961 € TTC

Il rappelle que l'objectif attendu est la pérennisation du club de football, qui compte actuellement 200 licenciés dont 90 licences jeunes. Ce terrain servira à toutes les équipes pour l'entraînement et également aux équipes de jeunes pour les rencontres officielles. Il sera également mis à la disposition de l'école et du périscolaire.

Le coût prévisionnel du projet s'élève aujourd'hui à 359 968 € HT (honoraires MOE et travaux) selon le résultat de l'appel d'offres.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire fait état des autres dépenses qui n'étaient pas connues le 26 octobre 2023 (date de la délibération portant sur l'approbation d'un avant-projet de la réalisation du terrain synthétique et indiquant le reste à charge maximum pour la commune), à savoir :

- Que le montant de 300 000 € à la charge de la commune pour la restauration de l'église n'est plus d'actualité compte tenu de l'inflation, de la diminution des aides de la Région de 30% à 20%, de l'augmentation des honoraires des architectes et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.. ;
- Qu'il faudra rajouter au chiffrage de la réfection de la toiture de l'école 145 000 € pour l'isolation ; l'extension future du périscolaire.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 70/23 prise en date du 26 octobre 2023 portant sur l'approbation d'un avant-projet d'un montant de 390 000 € HT pour la réalisation du terrain synthétique, ainsi que sur la demande de subventions, et sur le montant maximum à charge de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard RAULIN, Adjoint au Maire, après avoir débattu,

Après délibération,

Par 9 voix POUR (FOESSER C, BAAS R, RAULIN B, WETLEY J-P, MEYFROIDT O, HOMMEL L, KOPP C, WEBER V, FEIBEL A), 5 ABSTENTIONS (EYDER B, ANDRIC N, SEYFRITZ AM, MAETZ M, LACOUTURE A) et 1 NON-PARTICIPATION au vote (BLANCHÉ E).

DECIDE

- ✓ **DE VALIDER** le projet, consistant en la création d'un terrain de football synthétique A8, après consultation des entreprises et selon le résultat de l'appel d'offres, pour un montant de 359 968 € HT (travaux et honoraires maîtrise d'œuvre).
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus, tel que présenté par Monsieur Bernard RAULIN, Adjoint au Maire,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter les services de la Collectivité Européenne d'Alsace, les Fonds Européens (FEADER) et la Région Grand Est pour l'obtention des aides publiques mentionnées dans le plan de financement.
- ✓ **QUE LA REALISATION** du projet sera conditionnée par :
 - L'organisation, en amont du démarrage du projet, d'une réunion entre le Maire et l'Association en vue de l'établissement d'une convention définissant les modalités d'utilisation des équipements (partage des équipements avec l'Ecole, la structure Périscolaire « Pomme de Pic » et sur demande de la Municipalité) et de l'entretien futur des 2 terrains (en herbe et synthétique) en intégralité par l'association AS Altorf.

- La notification du marché sera réalisée uniquement après obtention d'engagement ferme par écrit des organismes financeurs (du FEADER) garantissant les montants des aides sollicitées.
- La CEA soutient financièrement le projet : 5000 € nous ont été promis à minima.
Ce montant sera probablement plus conséquent. Mme Chantal JEANPERT, Conseillère d'Alsace, nous en fera part dans les meilleurs délais.
- ✓ **PREND ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 70/23 prise en date du 26 octobre 2023.

52/24 TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE ST CYRIAQUE : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal, dans l'attente d'informations complémentaires, décide le report de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

53/24 DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'ALTORF

- Vu** l'article R 133-3 du Code Rural qui fixe la composition du Bureau de l'association
Vu la délibération n° 10/18 prise en date du 12 mars 2018 portant sur le renouvellement des membres du Bureau désignés par moitié par le Conseil Municipal

Considérant que le Bureau doit être renouvelé tous les 6 ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture et qu'à cet effet il appartient au Conseil Municipal de proposer 5 personnes, soit 3 titulaires et 2 suppléants

- Vu** la liste de la Chambre d'Agriculture du 30 janvier 2024 proposant comme
 Titulaires : EYDER Cyriaque fils, WILT Frédéric et SCHNEIDER Marc
 Suppléants : GREMMEL Jean-Louis et TRAUTTMANN Mathieu

Le Conseil Municipal,

**Entendu les explications données par Monsieur le Maire,
 Entendu les explications données par Madame Agathe LACOUTURE, Conseillère Municipale, la conduisant à proposer la candidature de Madame Irène SCHNABEL pour siéger au Bureau de l'Association Foncière en lieu et place de Madame Evelyne MEPPPEL**

Après délibération,

- ✓ **Par 0 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Eyder B, Meyfroidt O, Raulin B, Seyfritz AM, Weber V) et 10 voix CONTRE en faveur de Madame Evelyne MEPPPEL**
- ✓ **Par 7 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Eyder B, Kopp C, Maetz M, Meyfroidt O, Raulin B, Seyfritz AM, Weber V, Wetley JP) en faveur de Madame Irène SCHNABEL**

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein du Bureau de l'Association Foncière d'Altorf

Titulaires :

- FOESSER Eric, 19 rue Principale - ALTORF
- SCHNABEL Irène – 2 cour de la Dîme – ALTORF
- VETTER Laurent, 56 rue Principale – ALTORF

Suppléants :

- KIEFFER Christophe, 3 rue Victor Hugo – ALTORF
- MEPIEL Vincent, 5 route de Dachstein - ALTORF

54/24 LOCATION LOGEMENT ÉCOLE

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 05/13 du 28 janvier 2013 portant sur les modalités d'attribution du logement du groupe scolaire
- Vu** la délibération n° 73/23 du 26 octobre 2023 portant sur la décision, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la structure périscolaire, de reprendre le logement loué à un particulier à l'issue de l'expiration du bail, soit le 21 mai 2024.

Considérant A la suite des études menées pour l'agrandissement de la structure périscolaire il a été mis en évidence qu'une extension à l'étage ne pourra se faire en raison de contraintes de sécurité. La commune va se tourner, soit vers l'ancien locataire pour lui proposer de réintégrer le logement sous réserve de la prise en charge des travaux de remise en état, soit vers une nouvelle location après remise en état

Considérant la sortie du locataire le 10 février 2024 du logement

Considérant qu'à la suite d'une proposition faite par la Commune au locataire sortant de réintégrer le logement, ce dernier a fait part qu'il ne donnerait pas suite.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

- de **RELOUER** l'appartement à un particulier
- de **FIXER** le prix de location mensuel à 785 €, avec une provision mensuelle de 15 € de charges (ordures ménagères)
- de **CONFIER** le mandat de location, uniquement pour les missions de fin de location puis de recherche d'un nouveau locataire, à l'agence immobilière Guy Hoquet de MOLSHEIM, représentée par Monsieur HUMBERT Sylvère
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toute pièce afférente au dossier
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024

55/24 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Le prochain don du sang aura lieu le 19 juillet 2024
- La cérémonie du 14 juillet se tiendra le 13 juillet au soir devant le Monuments aux morts. S'en suivra une collation à la MTL suivie d'une retraite aux flambeaux
- Une réunion avec les associations se tiendra la semaine prochaine concernant l'organisation de la fête du village
- La balade avec le Conseil Municipal des enfants prévue initialement fin juin est décalée à une date ultérieure.
- Les enfants du Conseil Municipal ont réalisé un banc de l'amitié dans la cour de l'école.

Madame Agathe LACOUTURE, Conseillère Municipale, soumet les remarques suivantes :

- Qu'en est-il des Jeux d'Inter village, la Commune d'Altorf y participe-t-elle ?

- Altorf a constitué une équipe, mais au vu du contexte politique, avec la tenue d'élections législatives, les jeux sont reportés à l'année prochaine.
- Pourquoi le projet Rénovation énergétique de l'école n'a-t-il pas avancé au même titre que le projet de création d'un terrain synthétique ?

Madame Véronique WEBER, Conseillère Municipale, interpelle une nouvelle fois Monsieur le Maire au sujet du coût du terrain de pétanque créé ainsi que du temps passé par les employés communaux sur ce chantier :

- Un bilan sera dressé à la rentrée

Monsieur René BAAS, Conseiller Municipal, souhaite souligner le coût annuel inscrit au budget de la commune pour l'entretien annuel des terrains de football (prestation d'entretien à laquelle se rajoutent les heures de tonte par le service technique de la Commune)

Monsieur le Maire soumet une nouvelle proposition d'acquisition d'une dameuse à la suite de la réception d'une offre attractive. Le Conseil Municipal réitère sa préférence pour la location de ce matériel cette année plutôt que l'achat. Un point sera fait à la fin de l'année.

Bruno EYDER
Maire d'Altorf



Anne FEIBEL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

